



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA RIVIÈRE-DU-NORD
VILLE DE SAINT-COLOMBAN

CERTIFICAT DE PUBLICATION

RÈGLEMENT NUMÉRO 379-03-24

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 379-24 RELATIF À
L'ORGANISATION PAR LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ (MRC) DE LA RIVIÈRE-DU-NORD D'UN SERVICE DE
TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXIBUS ET MINIBUS SUR LE
TERRITOIRE DES MUNICIPALITÉS DE PRÉVOST, SAINT-
COLOMBAN, SAINT-HIPPOLYTE ET SAINTE-SOPHIE**

Je soussignée, Catherine Séguin, greffière de la Ville de Saint-Colomban, certifie sous mon serment d'office avoir publié le 5 février 2025 l'avis public ci-joint, en affichant une copie au bureau de la Ville et sur le site Internet de la Ville.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 5^e jour du mois de février de l'an deux mille vingt-cinq.

Catherine Séguin
Greffière

greffe@st-colomban.qc.ca